



ST-LUDGER, 9 MARS 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Ludger tenue le mardi 9 mars 2021 à 19 h, via conférence Web ou téléphonique, à laquelle sont présents les conseillers Bernard Rodrigue, Denis Poulin, Jean-Luc Boulanger (dès 19h10), Goderic Purcell, Roger Nadeau et Thérèse Lachance. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Tous forment quorum sous la présidence de monsieur Bernard Therrien, maire. Madame Julie Létourneau, directrice générale, est présente et assume le secrétariat.

Assiste également à la séance Madame Julie Richard, directrice générale adjointe.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

La régularité du quorum ayant été constatée par monsieur le maire, celui-ci déclare la séance ordinaire ouverte en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 2021-03-064

ATTENDU que chacun des membres du conseil a reçu le projet d'ordre du jour du 9 mars 2021 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell

APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin

ET RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour qui suit :

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions de l'assistance
4. Dépôt du rapport financier 2020 – Blanchette Vachon
5. Nomination d'un vérificateur pour l'année 2021
6. Adoption du procès-verbal du 9 février 2021
7. Activités de fonctionnement au 28 février 2021 :
 - 7.1 Dépôt
 - 7.2 Virements autorisés selon le règlement 2007-13
8. Comptes payés et à payer au 28 février 2021 :
 - 8.1 Le Centre du Camion (Beauce) Inc. – Facture # 372157
 - 8.2 Adoption
9. Conseil municipal : Modification du règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux – Adoption
10. Administration :
 - 10.1 Autorisation pour vente de biens immobiliers pour non-paiement des taxes municipales et scolaires
 - 10.2 Vente pour non-paiement des taxes – Protection de la créance
 - 10.3 Programme de gestion des actifs municipaux
 - 10.4 Panneau d'identification de l'Hôtel de Ville et du bureau municipal
 - 10.5 Énergie du Granit Inc. – Ajustement du montant de la répartition des revenus nets EDG 2020
 - 10.6 Sogetel – Modification de l'entente téléphonie hébergée, lignes et internet
11. Voirie :

- 11.1 TECQ 2019-2023 :
 - 11.1.1 Certification d'autorisation pour poste de pompage secondaire et prolongement du réseau d'aqueduc
 - 11.1.2 Nouvelles exigences de rejet ou de débordement
- 11.2 Achat de filtres pour les véhicules
- 11.3 Achat de bacs
- 11.4 Garage – Achat d'une génératrice
- 11.5 Achat d'abat-poussière
- 11.6 Balayage des rues municipales
- 11.7 Débroussaillage des fossés et élagage des bas-côtés
- 11.8 Achat de matériaux granulaires – Appel d'offres
- 11.9 Travaux d'asphalte – Appel d'offres
- 11.10 Achat d'asphalte froide
- 11.11 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier – Demande d'aide financière
- 11.12 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Attestation de la véracité des frais engagés visant la compensation des sommes versées pour l'année civile 2020
- 11.13 Mobilisation des municipalités pour une réduction de l'herbe à poux
- 11.14 Parc industriel – Creusage d'un fossé
- 12. Eau potable
- 13. Eaux usées :
 - 13.1 Mesure des boues aux étangs aérés
 - 13.2 Centre Cérès – Mise aux normes de l'installation septique
- 14. Service incendie – Utilisation du feu vert clignotant
- 15. Corporation Ludgéroise de Développement :
 - 15.1 Avenir de la Corporation
 - 15.2 Assemblée générale annuelle
- 16. Centre sportif Mégantic – Requête concernant l'adhésion à la 3^e couronne
- 17. Service d'animation estivale :
 - 17.1 Ouverture du SAE durant l'été
 - 17.2 Procédure d'embauche
 - 17.3 SAE Plus – Adhésion
- 18. Dossier Caisse du Sud de la Chaudière
- 19. Demande d'aide financière – Gala Méritas de la Polyvalente Bélanger
- 20. Demandes d'appui :
 - 20.1 Unis pour la faune
 - 20.2 Postes Canada
- 21. Demande d'allègement des versements de taxes
- 22. Varia
- 23. Dépôt de documents pour information
- 24. Répertoire du courrier reçu au 5 mars 2021
- 25. Période de questions de l'assistance.
- 26. Levée de la séance ordinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

3. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Comme la séance ordinaire a lieu à huis clos dû à la Covid-19, aucune personne présente et aucune question n'a été reçue.

4. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2020 – BLANCHETTE VACHON

Arrivée du conseiller Jean-Luc Boulanger. Il est 19h10.

Résolution 2021-03-065

ATTENDU que le Code municipal prescrit de produire un rapport financier pour chaque année calendaire ;

ATTENDU que ce rapport financier a été préparé par la firme Blanchette Vachon sencl de St-Georges ;

ATTENDU qu'un avis public du dépôt du rapport financier de la Municipalité a été donné à cet effet le 22 février 2021 ;

CONSIDÉRANT que monsieur Steven Veilleux, comptable agréé, a participé à la vidéoconférence afin de présenter ce rapport et que chaque membre du Conseil en a reçu une copie par courriel ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
ET RÉSOLU

QUE le rapport financier de la Municipalité de St-Ludger, pour l'année se terminant le 31 décembre 2020, soit accepté tel que déposé par la directrice générale et présenté par monsieur Steven Veilleux, comptable agréé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

5. NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE 2021

Résolution 2021-03-066

ATTENDU que le Code municipal stipule qu'un vérificateur pour la Municipalité doit être nommé avant le 15 avril de chaque année ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
ET RÉSOLU

QUE la firme Blanchette Vachon sencl de St-Georges soit nommée vérificatrice de la Municipalité pour l'année se terminant le 31 décembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 FÉVRIER 2021

Résolution 2021-03-067

ATTENDU que chacun des membres du conseil présents déclare avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2021 et en avoir pris connaissance ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin
APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue
ET RÉSOLU

QUE la directrice générale soit dispensée de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2021 et que ce procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

7. ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT AU 28 FÉVRIER 2021 :

7.1 Dépôt

Les activités de fonctionnement au 28 février 2021 ayant été distribuées préalablement aux conseillers, ceux-ci s'en déclarent satisfaits.

7.2 Virements autorisés selon le règlement 2007-13

La directrice générale informe les membres du conseil que les virements de crédits budgétaires ci-après ont été effectués conformément au règlement 2007-13 :

Virements de crédits effectués au 28 février 2021

N° de poste	Description	débit	crédit
Sécurité Incendie			
02-220-00-494	Association service d'incendie	20.00 \$ +	
02-220-00-522	Entretien et réparation - bâtiments et terrains		20.00 \$ -

8. COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 28 FÉVRIER 2021 :

8.1 Le Centre du Camion (Beauce) Inc. – Facture # 372157

Résolution 2021-03-068

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Thérèse Lachance
 APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue
 ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement de la facture # 372157 du Centre du Camion (Beauce) Inc. au coût de 3 103.93 \$, taxes en sus, pour la réparation de la valve EGR (système antipollution) de l'Inter 2013 ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles aux postes budgétaires 02-320-15-526 *Entretien et réparation – Inter 2013 (n° 15)* et 02-330-15-526 *Entretien et réparation – Inter 2013 (n° 15)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

8.2 Adoption

Résolution 2021-03-069

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a en main la liste des comptes payés et à payer ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
 APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
 ET RÉSOLU

QUE les comptes ci-dessous présentés totalisant 80 014.03 \$ soient payés par la directrice générale quand il y aura lieu, avec imputation aux postes budgétaires adéquats.

SALAIRES NETS PAYÉS POUR FÉVRIER 2021

Élus municipaux	3 551.12 \$
Employés municipaux	14 835.02 \$
Pompiers volontaires	199.75 \$
Ministre Revenu du Québec (Part employé+employeur)	5 977.95 \$
Receveur Général du Canada (Part employé+employeur)	2 425.11 \$
CSST	467.79 \$
RVER (Part employé)	355.28 \$
TOTAL DES SALAIRES NETS PAYÉS : FÉVRIER 2021	27 812.02 \$

CHÈQUES ÉMIS FÉVRIER 2021

9332-5330 QUÉBEC INC.	6 358.50 \$
BELL MOBILITÉ INC.	110.47 \$
Centre Régional de Services aux bibliothèques	4 736.80 \$
Fernand Dufresne Inc.	209.77 \$
Hydro-Québec	7 721.02 \$
LA CAPITALE ASSUREUR	1 146.90 \$

Le Centre Du Camion (Beauce) Inc	1 061.53 \$
PETITE CAISSE BIBLI	83.15 \$
PUROLATOR INC.	33.17 \$
Sogetel Inc	843.30 \$
Visa Desjardins	200.33 \$
TOTAL DES CHÈQUES ÉMIS : FÉVRIER 2021	22 504.94 \$

COMPTES À PAYER FÉVRIER 2021

ADT Canada inc.	645.30 \$
Alarme Pro-Tech	171.31 \$
Association des chefs en sécurité	316.64 \$
Auto Quirion & Drouin Inc	65.33 \$
Bell Gaz Ltée	1 214.11 \$
BRANDT TRACTOR Ltd	250.93 \$
Chemtrade chemicals Canada Ltd.	2 059.39 \$
Croix-Rouge canadienne	50.00 \$
Distribution Praxair	354.10 \$
ÉNERGIES SONIC INC.	6 222.78 \$
ENVIRONEX	379.71 \$
Équipement de bureau Demers Inc	63.60 \$
GROUPE CT	988.31 \$
INFOTECH	48.54 \$
LAWSON PRODUCTS	615.70 \$
Le Centre Du Camion (Beauce) Inc	1 459.88 \$
Les Équipements Lapierre Inc	71.54 \$
Les Fabrications Pierre Fluet Inc	106.73 \$
Les Pétroles R.Turmel inc.	140.96 \$
Les Services EXP inc.	166.71 \$
LUDGER MAGASIN GÉNÉRAL	29.34 \$
MECANIQUE M.I.A. XPRESS INC.	118.42 \$
Michel Fecteau Ent. Électricien	381.47 \$
MI-CONSULTANTS	1 444.09 \$
MUNICIPALITÉ DE MILAN	1 409.10 \$
Municipalité du Lac-Drolet	927.27 \$
Philippe Mercier Inc	504.98 \$
QUATORZE COMMUNICATIONS INC.	286.29 \$
Réal Huot Inc	641.01 \$
Ressorts Robert - Traction Mégantic	65.80 \$
Sanitaire Lac-Mégantic 2000 Inc	52.88 \$
Soc. Assurance Automobile Québec	8 364.38 \$
SOLUTIA TÉLÉCOM	80.47 \$
TOTAL DES COMPTES À PAYER : FÉVRIER 2021	29 697.07 \$
<u>TOTAL DES COMPTES : FÉVRIER 2021</u>	<u>80 014.03 \$</u>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

9. CONSEIL MUNICIPAL – MODIFICATION DU RÈGLEMENT RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX – ADOPTION

Résolution 2021-03-070

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin
 APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
 ET RÉSOLU

D'ADOPTER le règlement n° 2021-236 relatif au *Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux* dont copie est jointe pour en faire partie intégrante.

10. ADMINISTRATION :

10.1 Autorisation pour vente de biens immobiliers pour non-paiement des taxes municipales et scolaires

Aucun dossier en vente pour non-paiement des taxes.

10.2 Vente pour non-paiement des taxes – Protection de la créance

Aucun dossier en vente pour non-paiement des taxes.

10.3 Programme de gestion des actifs municipaux

Résolution 2021-03-071

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Thérèse Lachance

APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Ludger s'engage à mener les activités suivantes dans le cadre du projet proposé soumis au *Programme de gestion des actifs municipaux* de la Fédération canadienne des municipalités afin d'améliorer son programme de gestion des actifs :

- Activité 1 – Inventaire et évaluation de l'état des actifs prioritaires ;
- Activité 2 – Priorisation et planification des interventions.

QUE la Municipalité de Saint-Ludger consacre 12 500 \$ de son budget au financement des coûts associés à ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

10.4 Panneau d'identification de l'Hôtel de Ville et du bureau municipal

Ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil municipal.

10.5 Énergie du Granit Inc. – Ajustement du montant de la répartition des revenus nets EDG 2020

Suite à la réception du bilan du 4^e trimestre 2020, le conseil d'administration d'Énergie du Granit a convenu de remettre aux municipalités tout le surplus budgétaire réalisé en 2020. La Municipalité recevra donc un montant additionnel de 5 110 \$.

10.6 Sogetel – Modification de l'entente téléphonie hébergée, lignes et internet

Résolution 2021-03-072

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell

APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin

ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal consent à la signature d'une entente de 60 mois avec Sogetel pour une solution de téléphonie hébergée au bureau municipal incluant 2 lignes téléphoniques et 4 postes et une entente de fidélisation incluant 5 lignes téléphoniques et internet haute vitesse (bureau municipal, bibliothèque, garage municipal, caserne incendie, OTJ, station de pompage – rue Dallaire et station de pompage – rue Principale) au coût s'élevant à

634.87 \$/mois, taxes et interurbains en sus, telle que décrite aux documents intitulés *Annexe au contrat-cadre de services de télécommunications* et *Annexe au contrat-cadre de services affaires – Téléphonie et internet (secteur titulaire)* joints à la présente pour en faire partie intégrante ;

QUE monsieur Bernard Therrien, maire, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat-cadre de services de télécommunications affaires avec Sogetel ainsi que ses annexes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

11. VOIRIE :

11.1 TECQ 2019-2023 :

11.1.1 **Certificat d'autorisation pour poste de pompage secondaire et prolongement du réseau d'aqueduc**

Résolution 2021-03-073

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Ludger doit demander un certificat d'autorisation au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) afin de réaliser les travaux d'amélioration du poste de pompage secondaire (Risborough) sur la rue Principale et le prolongement de la conduite d'eau potable;

ATTENDU que ces activités sont assujetties à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell

APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Ludger mandate Les Services EXP inc. pour préparer la demande d'autorisation, la soumettre au MELCC et présenter tout engagement en lien avec cette demande ;

QUE la Municipalité de Saint-Ludger s'engage à transmettre au MELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 03-310-46- 521 *TECQ - Autres*.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ des conseillers

11.1.2 **Nouvelles exigences de rejet ou de débordement**

Résolution 2021-03-074

ATTENDU que les travaux d'amélioration du poste de pompage secondaire sont soumis aux nouvelles exigences de rejet ou de débordement ;

ATTENDU que ces travaux sont assujettis à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger

APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE la Municipalité de Saint-Ludger s'engage à :

- Respecter les exigences de rejet et de débordement ;
- Mettra en œuvre un programme de suivi et transmettra les résultats du programme au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) ;
- Effectuera l'évaluation de la capacité des postes de pompages et des trop-pleins (étalonnage) après la mise en service des ouvrages et retournera les fiches révisées au MELCC.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ des conseillers

11.2 Achat de filtres pour les véhicules

Résolution 2021-03-075

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise l'achat de filtres à l'huile, filtres à air et filtres à essence pour les différents véhicules appartenant à la Municipalité chez Auto Quirion & Drouin Inc. au montant total de 1 071.96 \$, taxes en sus, et tels que décrits à la soumission reçue le 25 février 2021 ;

QUE ces dépenses soient payées à partir des sommes disponibles aux postes budgétaires suivants :

- 02-320-12-526 *Entretien et réparation – Inter 2003 (n°12)*
- 02-320-13-526 *Entretien et réparation – Dodge Ram (n°13)*
- 02-320-14-526 *Entretien et réparation – Pépina JohnDeere 2011 (n°14)*
- 02-320-15-526 *Entretien et réparation – Inter 2013 (n°15)*
- 02-320-16-526 *Entretien et réparation – Niveleuse JohnDeere (n°16)*
- 02-330-09-526 *Entretien et réparation – Souffleur Blanchette 1972 (n°9)*
- 02-330-12-526 *Entretien et réparation – Inter 2003 (n°12)*
- 02-330-13-526 *Entretien et réparation – Dodge Ram (n°13)*
- 02-330-14-526 *Entretien et réparation – Pépina JohnDeere 2011 (n°14)*
- 02-330-15-526 *Entretien et réparation – Inter 2013 (n°15)*
- 02-330-16-526 *Entretien et réparation – Niveleuse JohnDeere (n°16)*
- 02-330-17-526 *Entretien et réparation – Souffleur Snow Blower (n° 17)*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

11.3 Achat de bacs

Ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil municipal.

11.4 Garage – Achat d'une génératrice

Ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil municipal.

11.5 Achat d'abat-poussière

Résolution 2021-03-076

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin
APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
ET RÉSOLU

QUE le contrat de fourniture de chlorure de calcium liquide concentré à 35 % soit attribué à Transport Adrien Roy & Filles Inc. au prix de 350.00 \$/m³, taxes en sus ;

QUE ce contrat soit payé à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-320-00-635 *Calcium : abat-poussière*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

11.6 Balayage des rues municipales

Résolution 2021-03-077

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue
APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
ET RÉSOLU

QUE le contrat de balayage de rues soit attribué aux Entreprises SC Classique Service au taux horaire de 145.00 \$, taxes en sus, et coût de transport à 50.00 \$, taxes en sus ;

QUE ce contrat soit payé à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-320-01-522 *Travail de contractuels*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

11.7 Débroussaillage des fossés et élagage des bas-côtés

Résolution 2021-03-078

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance
ET RÉSOLU

QUE le contrat de fauchage, débroussaillage des fossés et élagage des bas-côtés des chemins ruraux soit octroyé à la firme « Débroussaillage Adam Vachon » pour être effectué suivant les besoins avec les équipements et aux tarifs suivants :

⇒ Débroussailleuse déportée avec coupe de 6 pieds	85.00 \$ / h
⇒ Débroussailleuse avec mât 27 à 35 pieds	95.00 \$ / h

pour un budget ne dépassant pas 8 800 \$, taxes incluses ;

QUE ces coûts soient payés à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-320-01-522 *Travail de contractuels*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

11.8 Achat de matériaux granulaires – Appel d'offres

Résolution 2021-03-079

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin
ET RÉSOLU

QUE la directrice générale soit autorisée à procéder à l'appel d'offres public selon les besoins ciblés au budget 2020 (prix livré et non livré).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

11.9 Travaux d'asphalte – Appel d'offres

Résolution 2021-03-080

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise la directrice générale à procéder à l'appel d'offres pour les travaux d'asphaltage selon les besoins ciblés au budget 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

11.10 Achat d'asphalte froide

Résolution 2021-03-081

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin
ET RÉSOLU

QUE l'achat de 56 sacs de 30 kg d'asphalte froide soit autorisé chez Ludger Magasin Général au coût unitaire de 11.99 \$, taxes en sus, en plus d'un enduit non fibreux de 18.9 l à 44.99 \$, taxes en sus ;

QUE ces dépenses soient payées à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-320-00-625 *Entretien et réparation – Asphaltage*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

11.11 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier – Demande d'aide financière

Résolution 2021-03-082

ATTENDU que le Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal permet d'obtenir une aide financière appréciable par l'intermédiaire du bureau du Député de Beauce-Sud ;

ATTENDU qu'il y a lieu d'introduire une demande d'aide de la Municipalité pour l'année 2021 ;

CONSIDÉRANT l'ensemble des travaux d'entretien du réseau rural et en particulier l'état de dégradation du Rang 7 (à partir de la Route 204 sur une longueur de 1 000 m) ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Thérèse Lachance
APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue
ET RÉSOLU

QUE le projet suivant soit planifié pour réalisation durant l'été 2021 :

Rang 7 (à partir de la Route 204) – Rechargement du chemin d'une longueur de 1 000 m

- étendre 15 cm de matériel brut (gravier / tuf) sur 1 000 m par 9 m 3 172.5 TM – 205 voyages	30 275 \$
- temps de nivelage (16 h à 120 \$/h)	1 920 \$
- temps transport matériel granulaire (18 h à 5 camions à 80 \$/h)	7 200 \$

QUE ce projet totalisant une dépense de 39 395 \$ fasse l'objet d'une demande d'aide financière auprès du Député de Beauce-Sud, monsieur

Samuel Poulin, dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

11.12 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Attestation de la véracité des frais engagés visant la compensation des sommes versées pour l'année civile 2020

Résolution 2021-03-083

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 245 744 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2020 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE le conseil doit attester de la véracité des frais engagés et qu'ils l'ont été sur les routes locales dont la responsabilité incombe à la Municipalité de Saint-Ludger ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau

APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Ludger atteste de la véracité des frais engagés et du fait qu'ils l'ont été sur des routes locales et des éléments des ponts, dont la responsabilité incombe à la Municipalité à l'égard de la compensation versée de 245 744 \$ pour l'année civile 2020 pour des dépenses réelles de 295 863 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

11.13 Mobilisation des municipalités pour une réduction de l'herbe à poux

Résolution 2021-03-084

ATTENDU que l'Association pulmonaire du Québec, en partenariat avec le ministère de la Santé et des Services Sociaux, tient la *Campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux* qui vise à mobiliser les villes et les municipalités québécoises afin qu'elles participent à l'effort collectif pour réduire les impacts néfastes de cette plante fortement allergène ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell

APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Ludger confirme son soutien à la Campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux 2021 de l'Association pulmonaire du Québec, tenue en collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et financée par le ^[1]Fonds vert dans le cadre du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques du gouvernement du Québec ;

QUE la Municipalité de Saint-Ludger s'engage à sensibiliser et mobiliser ses citoyens face à l'herbe à poux en publicisant sur les réseaux sociaux du matériel numérique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

11.14 Parc industriel – Creusage d'un fossé

Résolution 2021-03-085

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
ET RÉSOLU

QUE R Paré Excavation soit mandaté pour procéder au creusage d'un fossé de ligne entre le Parc industriel et le lot 4 109 092 au taux horaire variant entre 145.00 et 190.00 \$, taxes en sus (temps estimé : entre 35 et 45 heures) ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-320-00-521 *Entretien et réparation – chemins, rues, trottoirs*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

12. EAU POTABLE

Aucun point.

13. EAUX USÉES :

13.1 Mesure des boues aux étangs aérés

Résolution 2021-03-086

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Ludger a reçu 3 soumissions pour effectuer la mesure d'accumulation de boues dans ses étangs aérés ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue
APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
ET RÉSOLU

QUE la firme Écho-Tech H²O soit mandatée pour procéder à la mesure d'accumulation de boues des étangs aérés au coût de 1 950 \$, taxes en sus, et telle que décrite à son offre de services professionnels n° 80000-003-172 ;

QUE la Municipalité de Saint-Ludger consent à ce que les travaux soient faits en même temps que ceux prévus à la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce permettant ainsi d'obtenir un crédit de 150 \$;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-415-00-999 *Renouvellement – Pièces & vidange des étangs*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

13.2 Centre Cérès – Mise aux normes de l'installation septique

Résolution 2021-03-087

ATTENDU que le Centre Cérès désire déposer une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement dans le cadre de la mise aux normes du système septique (traitement des eaux usées) ;

ATTENDU que le Centre s'adresse à la Municipalité de Saint-Ludger afin d'obtenir son autorisation pour le dépôt de leur demande ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Thérèse Lachance
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Ludger autorise le Centre Cérés à déposer une demande d'autorisation (art. 32 LQE) au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour la modification du système septique (traitement des eaux usées) du centre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

14. SERVICE INCENDIE – UTILISATION DU FEU VERT CLIGNOTANT

Le gouvernement du Québec a annoncé qu'à compter du 1^{er} avril 2021, le Code de la sécurité routière permettra à un pompier, répondant à l'appel d'urgence d'un service de sécurité incendie, d'utiliser ce type de feu sur un véhicule autre qu'un véhicule d'urgence. La décision de permettre l'utilisation du feu vert clignotant par les pompiers revient à la municipalité qui les emploie.

Monsieur le maire souligne qu'il a parlé avec le directeur du service incendie qui n'en voit pas l'utilité.

15. CORPORATION LUDGÉROISE DE DÉVELOPPEMENT :

15.1 Avenir de la Corporation

Discussion du dossier. La directrice générale propose une rencontre avec les autres administrateurs de la Corporation.

15.2 Assemblée générale annuelle

Ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil municipal.

16. CENTRE SPORTIF MÉGANTIC – REQUÊTE CONCERNANT L'ADHÉSION À LA 3^e COURONNE

Résolution 2021-03-088

ATTENDU qu'en 2011, la Municipalité de Saint-Ludger a refusé l'offre de partenariat présentée par la Ville de Lac-Mégantic concernant l'accès aux infrastructures du Centre Sportif Mégantic ;

ATTENDU que les citoyens qui désirent profiter du Centre Sportif Mégantic doivent payer jusqu'au double du tarif établi ;

ATTENDU que certains citoyens demandent à la Municipalité de revoir sa position sur ce dossier ;

ATTENDU qu'un programme de remboursement adopté par une municipalité de la MRC du Granit a été présenté aux membres du Conseil municipal pour discussion ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue

APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Ludger ne désire pas adhérer à la 3^e couronne pour le Centre Sportif Mégantic (CSM) ;

QUE la directrice générale soit mandatée pour la rédaction d'un projet de programme de remboursement pour faciliter l'accès au CSM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

17. SERVICE D'ANIMATION ESTIVALE :

17.1 Ouverture du SAE durant l'été

Résolution 2021-03-089

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denise Poulin
APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance
ET RÉSOLU

QUE le Service d'animation estivale sera offert aux parents pour l'été 2021 tout en respectant les directives de la Santé publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

17.2 Procédure d'embauche

Résolution 2021-03-090

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denise Poulin
APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance
ET RÉSOLU

QUE la directrice générale soit autorisée à procéder à l'affichage des postes suivants en lien avec l'ouverture du Service d'animation estivale 2021 :

- 3 postes d'animateurs(trices) à temps plein ;
- 1 poste d'animateur(trice) à temps partiel ;
- 1 poste de préposé(e) à l'entretien ménager.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

17.3 SAE Plus – Adhésion

Résolution 2021-03-091

CONSIDÉRANT que les municipalités participantes recevront les services de formations aux animateurs, de suivis et d'accompagnement tout au long de l'été;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin
ET RÉSOLU

QUE la municipalité de Saint-Ludger s'engage à payer le montant de base de 600.00 \$ en plus des frais reliés à l'achat de nourriture (ateliers de cuisine-nutrition), à la formation en secourisme et à la formation DAFA pour recevoir les services de la MRC du Granit, en collaboration avec Granit Action, dans le cadre du projet SAE PLUS et qui comprend :

- Formation DAFA obligatoire pour tous les animateurs de SAE;
- 1 journée de formation en secourisme;
- Accompagnement du coordonnateur adjoint et de la technicienne en loisirs MRC auprès des animateurs et des responsables SAE;
- Ateliers saines habitudes de vie;
- Cartable d'outils clés en main pour les animateurs, coordonnateurs et responsables SAE. Marche à suivre pour les municipalités;
- T-shirt SAE Plus (un par animateur);
- Location de capsules d'animation gratuites à la MRC;
- Accès aux applications de l'Association des camps du Québec;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

18. DOSSIER CAISSE DU SUD DE LA CHAUDIÈRE

Le conseiller Denis Poulin organisera une rencontre virtuelle avec le directeur général de la Caisse du Sud de la Chaudière en présence virtuelle de représentants d'employeurs et de citoyens.

19. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – GALA MÉRITAS DE LA POLYVALENTE BÉLANGER

Résolution 2021-03-092

ATTENDU que la Polyvalente Bélanger présentera en juin prochain son Gala Méritas 2021 qui a pour but d'encourager la réussite scolaire et le dépassement de soi de tous les élèves soient par leurs performances au niveau académique, pour leurs résultats scolaires, pour leur attitude ou pour leur implication digne de mention ;

ATTENDU que le comité organisateur s'adresse à la Municipalité de Saint-Ludger afin d'obtenir une aide financière permettant ainsi de récompenser les élèves à la hauteur des efforts déployés tout au long de l'année scolaire ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger

APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue

ET RÉSOLU

QU'un chèque de 200 \$ soit fait à l'ordre de la Polyvalente Bélanger portant la mention « Galas Méritas 2021 » ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-190-00-959 *Subventions aux organismes sans but lucratif*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

20. DEMANDES D'APPUI :

20.1 Unis pour la faune

Résolution 2021-03-093

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Ludger est une destination de choix pour les amateurs de chasse au chevreuil et que cette activité est un apport économique important ;

CONSIDÉRANT que l'on constate une perte importante de la qualité des habitats fauniques entre autres dans les aires de confinement (ravage) par l'exploitation forestière au cours des dernières décennies ;

CONSIDÉRANT qu'au Québec, le dynamisme et la qualité de notre cheptel de chevreuils sont annuellement régulés par la rigueur de nos hivers, le maintien d'habitats de qualité, la prédation et par le type de prélèvement que l'on effectue par la chasse, lequel peut affecter l'équilibre des ratios mâle/femelle ;

CONSIDÉRANT que certaines modalités de gestion proposées dans le nouveau plan de gestion 2020-2027 ont suscité de nombreux irritants chez les chasseurs, les professionnels et l'industrie;

CONSIDÉRANT que, selon les estimations du ministère, le nombre de permis de chasse au chevreuil vendus est passé d'environ 170 000 en 2007 à 130 000 en 2019. Cette baisse de près de 26 % du nombre de chasseurs entraîne automatiquement moins de retombées économiques pour les régions du Québec ;

CONSIDÉRANT qu'un des sondages réalisés par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs en 2018 révèle qu'environ 72 % des chasseurs sont favorables à l'introduction de mesures réglementaires interdisant la récolte d'un mâle de moins de trois pointes d'un côté du panache (RTLB) ;

CONSIDÉRANT que les experts et biologistes du ministère ayant travaillé sur ce projet mentionnent, entre autres, que cette expérimentation de la restriction de la taille légale des bois chez le cerf de Virginie au Québec aura des résultats très positifs sur la qualité de la chasse, la clientèle des chasseurs, les populations de cerfs et sur le maintien d'une densité de cerfs biologiquement et socialement acceptable ;

CONSIDÉRANT que le Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs a le pouvoir discrétionnaire selon le 3^e alinéa de l'article 55 de la loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chap. a-18.1) d'inviter à la table de gestion intégrée des ressources et du territoire, toute personne ou tout organisme qu'il estime nécessaire ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue

APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Ludger appuie l'organisme Unis Pour la Faune (UPF) et se joint à eux pour demander au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) d'étendre l'expérimentation de la restriction de la taille légale des bois (RTLB) chez le cerf de Virginie sur l'ensemble du territoire Québécois ;

QU'il soit inclus dans le plan de gestion actuel du cerf de Virginie (2020-2027) du MFFP d'autres mesures de gestion novatrices et adaptées aux particularités régionales. Les mesures préconisées par l'UPF ont scientifiquement démontré qu'elles peuvent s'adapter aux différents types de territoire qu'ils soient agroforestiers ou forestiers et également s'appliquer aux différents niveaux de population de cerfs, qu'ils soient classifiés comme sous-optimal, optimal ou trop élevé ;

QUE l'organisme Unis Pour la Faune (UPF) soit dorénavant appelé à participer et à collaborer à la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

20.2 Postes Canada

Résolution 2021-03-094

ATTENDU que les populations sous-bancarisées et non bancarisées ont un urgent besoin d'avoir accès à des services bancaires, car des milliers de villages et de municipalités rurales n'ont aucune succursale bancaire et plus de 900 municipalités ont exprimé leur appui pour la mise en place d'une banque postale ;

ATTENDU qu'au Canada, des milliers de personnes n'ont pas accès à Internet haute vitesse, et que le gouvernement fédéral promet depuis longtemps d'intervenir afin de leur donner accès à un service à large bande ;

ATTENDU que des mesures doivent être prises sans délai pour mettre en place un solide réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques ;

ATTENDU que, pour atteindre les cibles de 2050 en matière de neutralité carbone, Postes Canada doit fortement accélérer l'électrification de son parc de véhicules ;

ATTENDU que les bureaux de poste, dont le réseau couvre l'ensemble du pays, sont en mesure de fournir une vaste gamme de services à la manière de carrefours communautaires ;

ATTENDU que les facteurs et factrices de Postes Canada, tant en milieu urbain qu'en milieu rural, sont en mesure de fournir un service de vigilance auprès des personnes vulnérables afin qu'elles puissent demeurer chez elles le plus longtemps possible ;

ATTENDU que Postes Canada est tenue de faire sa part pour mettre en place une relance après-pandémie qui soit juste ;

ATTENDU que le rapport intitulé *La voie à suivre pour Postes Canada*, déposé dans le cadre de l'examen du service postal public, mené en 2016 par le gouvernement fédéral, recommande que Postes Canada diversifie ses services et qu'elle les adapte aux besoins de la population, qui sont en constante évolution ;

ATTENDU que le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP), grâce à sa campagne *Vers des collectivités durables*, propose une vision du service postal à l'ère numérique et post-carbone qui apporte des solutions à ces besoins, et bien davantage ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Ludger appuie la campagne *Vers des collectivités durables* et écrive à la ministre des Services publics et de l'Approvisionnement, l'honorable Anita Anand, pour lui faire part des raisons qui justifient son appui et y joigne une copie de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

21. DEMANDE D'ALLÈGEMENT DES VERSEMENTS DE TAXES

Résolution 2021-03-095

ATTENDU que des erreurs se sont glissées sur le compte de taxes de nombreux producteurs agricoles au Québec suite à des problèmes de calcul informatique au Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ);

ATTENDU que, pour certains propriétaires de la municipalité, le crédit de taxes foncières n'a pas été appliqué sur le compte de taxes causant ainsi des paiements très élevés ;

ATTENDU que le MAPAQ a mentionné à ces entreprises agricoles qu'ils recevraient un remboursement équivalent au crédit non appliqué au mois de mai ou au courant de l'été prochain ;

ATTENDU qu'un producteur agricole s'adresse à la Municipalité afin qu'elle procède à un allègement des versements de taxes pour l'année 2021 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue
APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le taux d'intérêt pour toute somme due à la Municipalité qui demeure impayée pour les versements dont l'échéance est le 1er avril et le 3 juin 2021 est établi à 0 % par année ;

QUE ce taux d'intérêt s'applique jusqu'au 5 août 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

22. VARIA

Aucun point ajouté.

23. DÉPÔT DE DOCUMENTS POUR INFORMATION

Le document suivant a été remis au Conseil pour information :

- ⇒ Bulletin Contact – Édition du 8 février 2021
- ⇒ Bulletin Contact – Édition du 22 février 2021
- ⇒ Mini-Scribe
- ⇒ Le magazine Scribe
- ⇒ Quorum

24. RÉPERTOIRE DU COURRIER REÇU AU 5 MARS 2021

Résolution 2021-03-096

ATTENDU que la correspondance reçue au bureau municipal entre le 5 février et le 5 mars 2021 est classée sous 4 rubriques :

- | | |
|------------|----------------|
| ⇒ Régional | ⇒ Communiqués |
| ⇒ Général | ⇒ Publications |

ATTENDU qu'une liste de cette correspondance a été remise à chaque membre du conseil ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue

APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin

ET RÉSOLU

QUE la correspondance soit archivée et qu'il y soit donné suite selon les instructions du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

25. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Comme la séance ordinaire a lieu à huis clos dû à la Covid-19, aucune personne présente et aucune question n'a été reçue.

26. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Résolution 2021-03-097

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Thérèse Lachance

QUE la séance ordinaire soit levée. Il est 20h46.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

Je, Bernard Therrien, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Bernard Therrien, Maire

Julie Létourneau, Dir. Gén.